

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 mai 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

PRÉCISIONS SUR LE DOSSIER DE DÉSPINCARCÉRATION.

M. Claude Poulin, directeur général, explique comment un dossier chemine au niveau administratif avant d'être amené en résolution du conseil dont notamment celui qui a mené à la fin de l'entente avec Mobile 15. Il rappelle les différentes exigences reliées au schéma de couverture de risques incendie, aux formations obligatoires pour les pompiers, au fait que notre service incendie possède tous les équipements et le personnel qualifié et formé. Il précise qu'une équipe de garde est toujours prête à intervenir. Quant aux commentaires émis à la séance du 8 mai 2023, il explique que la procédure pour mettre fin à l'entente a été respectée et faite en personne. Il précise également qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires pour les citoyens puisque les pompiers se rendaient toujours sur place lors d'un incident nécessitant une désincarcération afin de gérer le périmètre de sécurité et en prévention de tout incendie qui pourrait survenir lors de l'opération de désincarcération. Il termine en remerciant les bénévoles de Mobile 15 qui ont rendu de fiers services pendant de nombreuses années.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 23-13495

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants:

- 5.23 Embauche d'un régisseur – Aréna et installations aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.24 Nomination d'une régisseuse – Jeunesse, famille et aînés par intérim au Service des loisirs et de la culture.
- 5.25 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'habits de protection incendie (bunkers) pour le Service de la sécurité incendie.
- 5.26 Modification du Règlement numéro 859-2022 autorisant des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration au montant total de 18 520 656,29 \$ et un emprunt du même montant.

- 5.27 Adjudication du contrat pour le remplacement de système et d'équipements à la station d'épuration.
- 5.28 Entente intermunicipale de service en prévention incendie.
- 5.29 Ajout d'une traverse piétonnière sur la 7e Avenue à l'intersection de la 15^e Rue.
- 5.30 Vente à l'encan 2023.
- 5.31 Mandat à AddÉnergie Technologies inc. (FLO) pour la fourniture de deux bornes de recharge double SmartTwo.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N° 23-13496

Séance ordinaire du 8 mai 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13497

Séance extraordinaire du 15 mai 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13498

Adoption du Règlement numéro 885-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 24 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 885-2023** amendant le **Règlement de zonage numéro 150-2005** afin de modifier des dispositions applicables dans la **107^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 885-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13499

Adoption du Règlement numéro 886-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 24 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 886-2023** amendant le **Règlement de zonage numéro 150-2005** afin d'autoriser les entreprises de construction dans la zone **CD-374 située dans la 127^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 886-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13500

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 11 mai 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 984 907,10 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 984 907,10 \$ couvrant la période du 28 avril au 11 mai 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13501

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de la caserne incendie 1

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SERVICE KVP INC.	70 134,75 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SERVICE KVP INC.** le contrat **pour l'entretien ménager de la caserne incendie 1 pour une période de 2 ans débutant le 1^{er} juillet 2023 pour un montant total de 70 134,75 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13502

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	37 748,59 \$
BRENTAG CANADA INC.	54 735,46 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium pour un montant total de 37 748,59 \$** incluant toutes les taxes applicables pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2023, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13503

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN)

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE	72 664,20 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	93 129,75 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN) pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2023 pour un montant total de 72 664,20 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13504

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de chlore gazeux

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRENNTAG CANADA INC.	63 811,13 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BRENNTAG CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de chlore gazeux pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2023 pour un montant total de 63 811,13 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13505

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de chaux hydratée

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 2 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GRAYMONT(QC) INC.	30 813,30 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GRAYMONT (QC) INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de chaux hydratée pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2023 pour un montant total de 30 813,30 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13506

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRENNTAG CANADA INC.	30 510,35 \$
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	32 188,65 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BRENNTAG CANADA INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BRENNTAG CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2023 pour un montant total de 30 510,35 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13507

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, en date du 11 mai 2023, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Club de patinage artistique de Saint-Georges : 36 260 \$
- Association du hockey mineur Saint-Georges : 70 805 \$
- Chorale les Rossignols : 2 280 \$
- Scouts et Guides : 5 363 \$

QUE la somme de 114 708 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13508

Versement d'une aide financière spéciale à l'organisme Au Bercail

ATTENDU : que l'organisme Au Bercail demande une aide financière pour l'acquisition du 12220, 2^e Avenue, Saint-Georges afin de compléter son projet d'aménagement d'un stationnement et d'espace vert pour sa clientèle dans le cadre du réaménagement de l'Accueil inconditionnel et de l'Assiettée beauceronne;

ATTENDU : que la contribution demandée à la Ville est de l'ordre de 20% du coût du projet le reste étant financé par l'organisme et un partenaire privé;

ATTENDU : que notre réglementation nécessite l'aménagement de stationnements à cet endroit;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à l'organisme Au Bercail de St-Georges une aide financière de 40 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables pour l'acquisition du 12220, 2^e Avenue, Saint-Georges afin que l'organisme puisse compléter son projet d'aménagement d'un stationnement et d'espace vert pour sa clientèle.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13509

Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques

ATTENDU : que le ministère de l'Éducation offre un programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques;

ATTENDU : que la présente demande est pour avril 2023 à mars 2024;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13510

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par l'organisme Association des TCC des deux rives

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par l'organisme Association des TCC des deux rives auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par l'organisme Association des TCC des deux rives auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans l'éventualité où la Commission municipale du Québec requerrait elle-même la tenue d'une audition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13511

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par l'organisme Havre l'Éclaircie inc.

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par l'organisme Havre l'Éclaircie inc. auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par l'organisme Havre l'Éclaircie inc. auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans l'éventualité où la Commission municipale du Québec requerrait elle-même la tenue d'une audition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13512

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par l'organisme Maison des jeunes de Beauce-Sartigan

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par l'organisme Maison des jeunes de Beauce-Sartigan auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par l'organisme Maison des jeunes de Beauce-Sartigan auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans l'éventualité où la Commission municipale du Québec requerrait elle-même la tenue d'une audition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13513

Dissolution de l'équipe de sauvetage

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges avait constitué une équipe de sauvetage afin de seconder le Service de la sécurité incendie au niveau de certaines interventions ou pour assurer la sécurité lors de divers événements;

ATTENDU : que plusieurs membres ont déjà atteint l'âge de la retraite et que les tentatives de recrutement n'ont pas donné de résultat;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges veut inclure le service de sauvetage nautique au schéma de couverture de risques afin de profiter de l'exonération de toute responsabilité pour le préjudice qui peut résulter de son intervention lors d'une situation d'urgence;

ATTENDU : que pour atteindre cet objectif, le Service de la sécurité incendie doit mettre en place un plan de mise en œuvre et doit entre autres s'assurer que les intervenants soient obligatoirement des pompiers dûment qualifiés pour intervenir sur ce genre d'intervention;

ATTENDU : que le Service de la sécurité incendie a actuellement dans ses rangs 10 pompiers formés en sauvetage nautique et que 10 autres pompiers seront formés au cours du mois d'août prochain;

ATTENDU : que le Service de la sécurité incendie mettra prochainement en place une équipe de pompiers en garde interne à la caserne qui diminuera considérablement le temps de réponse pour intervenir sur tous les types d'interventions;

ATTENDU : que le Service de la sécurité incendie possède tous les équipements nécessaires pour intervenir de façon adéquate pour les interventions de sauvetage nautique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la dissolution de l'équipe de sauvetage, et ce, à compter du 31 mai 2023 et que de sincères remerciements soient adressés à tous les membres pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13514

Acceptation d'une entente relative à l'exploitation d'un casse-croûte au parc des Sept-Chutes pour une période de 2 ans

ATTENDU : que l'entente relative à l'exploitation d'un casse-croûte au parc des Sept-Chutes a pris fin le 31 mars 2023;

ATTENDU : que la propriétaire ne renouvelle pas l'entente et qu'un nouvel acheteur est intéressé par le casse-croûte;

ATTENDU : que toutes les conditions de l'entente conviennent au nouvel acheteur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la signature d'une nouvelle entente avec M. Alexandre Garneau-Fortin pour l'exploitation d'un casse-croûte au parc des Sept-Chutes pour une période de 2 ans débutant le 1^{er} mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025, conformément au projet d'entente présenté.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13515

Bail en faveur de la Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan

ATTENDU : les travaux majeurs qui seront exécutés pour la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan au 11725, 3^e Avenue à Saint-Georges et leur besoin de se relocaliser temporairement;

ATTENDU : leur demande à l'effet de louer un espace au 1500, 6^e Avenue pour une période temporaire à compter du 1^{er} octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la location mensuelle d'un espace au 1500, 6^e Avenue à la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une période temporaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13516

Embauche de préposées aux salles d'exposition et animatrices pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposées aux salles d'exposition et animatrices pour une période temporaire pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant pour les périodes et les salaires prévus au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

Préposées aux salles d'exposition et animatrices

Chantal Nadeau

Caroline Paquet

Luce Thibodeau

Préposée aux salles d'exposition

Luce Veilleux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13517

Embauche de 6 pompiers au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie suite à plusieurs départs;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de messieurs Yannick Bergeron, Logan Berlemont, Félix Bédard Talbot, Zachary Frenette, Simon Poulin et Jérémie Buteau à titre de pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie à compter du 1^{er} juin 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de leur examen médical de pré-emploi.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective de travail du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13518

Départ à la retraite du directeur du Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Sylvain Veilleux, à titre de directeur au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 22 juillet 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13519

Départ à la retraite du directeur du Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Guy Bilodeau, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Guy Bilodeau, à titre de directeur au Service des travaux publics, et ce, à compter du 1^{er} juin 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13520

Démission d'un inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jean-Philippe Veilleux à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Jean-Philippe Veilleux à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme, et ce, à compter du 2 juin 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13521

Embauche d'un mécanicien pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un mécanicien pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Philippe Lessard;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Philippe Lessard à titre de mécanicien au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (FCFP), Section locale 5197, et ce, à compter du 5 juin 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13522

Embauche d'un régisseur – Aréna et installations aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un régisseur – Aréna et installations aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture pour le remplacement de M. Michel Mercier;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Steeve Simard;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Steeve Simard à titre de régisseur – Aréna et installations aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues dans la politique du personnel-cadre de la Ville, classe 2 – échelon 1, et ce, à compter du 29 mai 2023.

QUE M. Steeve Simard bénéficie de trois semaines de vacances à l'entrée en fonction.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13523

Nomination d'une régisseuse – Jeunesse, famille et aînés par intérim
au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer Mme Valérie Lapierre pour le remplacement de congé de maternité de Mme Marie-Pier L. Roberge, régisseuse – Jeunesse, famille et aînés par intérim pour la période du 29 mai 2023 au 23 septembre 2023;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de Mme Valérie Lapierre à titre de régisseuse – Jeunesse, famille et aînés par intérim pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 2 – échelon 4 pour la période du 29 mai 2023 au 23 septembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13524

Octroi d'un contrat pour la fourniture d'habits de protection incendie (bunkers)
pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : que l'entreprise Équipements Incendies CMP Mayer inc. nous propose 11 habits de protection pour un montant total de 33 131,19 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **Équipements Incendies CMP Mayer inc. pour l'achat de 11 habits de protection incendie (bunkers) pour un montant total de 33 131,19 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13525

Modification du Règlement numéro 859-2022 autorisant des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration au montant total de 18 520 656,29 \$ et un emprunt du même montant

ATTENDU : qu'en raison de la majoration du coût des travaux, il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 859-2022 autorisant des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que la Ville a décrété, par le biais du Règlement numéro 859-2022, une dépense de 18 520 656,29 \$ et un emprunt du même montant, pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les modifications du Règlement numéro 859-2022 ci-après prévues respectent les conditions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* et peuvent donc être faites par résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le titre du règlement numéro 859-2022 soit remplacé par le suivant : « *Règlement numéro 859-2022 autorisant des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration au montant total de 26 894 965,48 \$ et un emprunt de 18 520 656,29 \$* »;

QUE l'article 1 du règlement numéro 859-2022 soit remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire préparée par M. Alain Roy, ingénieur, aux Services techniques en date du 18 mai 2023, laquelle estimation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe 1. »;

QUE l'article 2 du règlement numéro 859-2022 soit remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 26 894 965,48 \$ aux fins du présent règlement. »;

QUE l'article 3 du règlement numéro 859-2022 soit remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 18 520 656,29 \$ sur une période de 20 ans et affecter la somme de 8 374 309,19 \$ provenant de la contribution financière en vertu du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*, conformément à la programmation de travaux version n°3 soumise et acceptée dans le cadre de ce programme en date du 21 décembre 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'il appert d'un courriel en date du 21 décembre 2022 de la Direction générale des infrastructures d'eau, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes 2 et 3. »;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13526

Adjudication du contrat pour le remplacement de système et d'équipements à la station d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION M. GRÉGORE INC. (CONCRÉA)	23 782 000,00 \$
CONSTRUCTION DERIC INC.	24 105 507,88 \$
CRT CONSTRUCTION INC.	25 179 525,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission déposée par l'entreprise CONSTRUCTION M. GRÉGORE INC. (CONCRÉA) est non conforme;

ATTENDU : que la soumission de CONSTRUCTION DERIC INC. est conforme pour un montant total de 24 105 507,88 \$ incluant toutes les taxes applicables et que l'ingénieur au projet de la firme EXP recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de CONSTRUCTION M. GRÉGORE INC. (CONCRÉA) non conforme.

QUE ce conseil adjuge à CONSTRUCTION DERIC INC. le contrat pour le remplacement de système et d'équipements à la station d'épuration pour un montant total de 24 105 507,88 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13527

Entente intermunicipale de service en prévention incendie

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU : que les municipalités de Saint-Georges, Saint-Côme-Linière, Saint-Ephrem, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Honoré-de-Shenley désirent présenter un projet de fourniture de service en prévention incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil s'engage à participer au projet de fourniture de service en prévention incendie et à assumer une partie des coûts.

QUE ce conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE ce conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13528

Ajout d'une traverse piétonnière sur la 7^e Avenue à l'intersection de la 15^e Rue

ATTENDU : les demandes de citoyens pour sécuriser davantage l'intersection de la 7^e Avenue et de la 15^e Rue;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de réaliser une traverse de piétons sur la chaussée et une signalisation adéquate;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le marquage de chaussée et l'installation de panneau de signalisation sur la 7^e Avenue à l'intersection de la 15^e Rue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13529

Vente à l'encan 2023

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges tiendra une vente à l'encan le 3 juin 2023 au centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : la liste des biens déposée au conseil;

ATTENDU : que ces biens ne sont plus affectés à l'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme que les biens énumérés à la liste ne sont plus affectés à l'utilité publique et qu'ils peuvent être vendus à l'encan le 3 juin 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13530

Mandat à AddÉnergie Technologies inc. (FLO) pour la fourniture de deux bornes de recharge double SmartTwo

ATTENDU : que pour faire suite à la résolution n°23-13260 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 23 janvier 2023, il y a lieu de procéder à l'achat de deux bornes de recharge double SmartTwo;

ATTENDU : l'offre de prix déposée par l'entreprise AddÉnergie Technologies inc. (FLO), fournisseur autorisé par Hydro-Québec pour la fourniture de deux bornes de recharge double SmartTwo;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate l'entreprise AddÉnergie Technologies inc. (FLO), fournisseur autorisé par Hydro-Québec pour la fourniture de deux bornes de recharge double SmartTwo, le tout pour un montant de 25 770,50 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE Mme Geneviève T.-Gignac, ingénieure aux Services techniques, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit financé à même le fonds environnement (Règlement numéro 760-2019) et à même une subvention à recevoir d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 9 ANIMATEURS ET 1 ANIMATEUR-ACCOMPAGNATEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 9 animateurs et 1 animateur-accompagnateur pour la période du 7 mai 2023 au 1^{er} septembre 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont l'inauguration du complexe multisport de la polyvalente de Saint-Georges et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité de circulation et sur le Bercaïl, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur le conseil des maires.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Christian Dutil, pour MF Aventure, pose des questions et soumet des commentaires sur l'appel d'intérêt en cours pour la location d'équipements nautiques et sur certaines informations qui leur furent transmises dans le passé. M. Claude Poulin, directeur général et monsieur le maire Claude Morin donnent des précisions et des explications au sujet de l'appel d'offres et de l'impossibilité pour la Ville de favoriser une entreprise privée. Monsieur Poulin précise que présentement il s'agit d'un dossier administratif en cours qui sera éventuellement déposé aux élus pour recommandation.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 8 h 35, sur proposition de monsieur le conseiller Tom Redmond, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
